

LE NOUVEAU  
PETIT ROBERT  
de la langue française 2007

LE NOUVEAU  
PETIT ROBERT



LE NOUVEAU  
**PETIT ROBERT**

DICTIONNAIRE ALPHABÉTIQUE ET ANALOGIQUE  
DE LA LANGUE FRANÇAISE

NOUVELLE ÉDITION DU  
**PETIT ROBERT**  
DE  
PAUL ROBERT

TEXTE REMANIÉ ET AMPLIFIÉ  
SOUS LA DIRECTION DE  
JOSETTE REY-DEBOVE  
ET ALAIN REY

© 2007

 **le ROBERT**

Informations, nouvelles du moment (dans la presse et surtout en images). *Actualités télévisées.* ► **JOURNAL.** *Les actualités régionales.* — ABRÉV. FAM. **ACTU.** *Toute l'actu musicale. Les actus de la semaine.* ■ CONTR. 1 Passé.

**ACTUARIAT** [aktuarja] n. m. — 1948; de *actuaire* ■ Technique appliquant les méthodes statistiques et du calcul des probabilités aux opérations financières, aux problèmes d'assurance, de prévoyance et d'amortissement.

**ACTUARIEL, IELLE** [aktuarjel] adj. — 1908; de *actuaire* ■ ÉCON. Relatif aux méthodes mathématiques des actuaires\*. *Taux de rendement actuariel* ou *taux actuariel*: taux de rendement actualisé d'un capital dont le remboursement et le paiement des intérêts sont échelonnés dans le temps. *Taux d'intérêt actuariel d'un emprunt.* *Taux actuariel brut, net,* avant ou après prélèvement fiscal.

#### ACTUATION ► ACTUALISATION

**ACTUEL, ELLE** [aktuel] adj. — après 1350 «actif, efficace», en parlant de qqn; bas latin *actualis* «agissant», spécialisé en latin scolastique ■ **1 PHILOS.** Qui est en acte (et non en puissance, virtuel). ► **1 effectif.** «cette aperception actuelle, et non seulement virtuelle» BERGSON. ♦ (XIX<sup>e</sup>) PHYS. *Énergie*\*, *actuelle*, ou *cinétique* (opposé à *potentielle*). ■ **2** (1541) THÉOL. *Péché actuel*, consistant en un acte personnel (opposé à *originel*). *Grâce actuelle*, qui intervient dans un acte particulier (opposé à *grâce habituelle*). ■ **3** (1750) du sens méd. «qui produit son effet en un moment» XVII<sup>e</sup> COUR. Qui existe, se passe au moment où l'on parle. ► **1 présent.** *À l'époque, à l'heure actuelle.* «*Regards sur le monde actuel*», de Valéry. ► **contemporain.** *Le pape actuel. L'actuel président de la République*, qui est en activité (opposé à *ex-*). *Son mari actuel.* — Aujourd'hui nommé, appelé, en parlant d'un endroit. *Constantinople, l'actuelle Istanbul.* ■ **4** Qui intéresse notre époque, se trouve au goût du jour. ► **moderne.** *Une grande œuvre toujours actuelle.* ■ CONTR. *Potentiel, virtuel. Ancien, 3 passé; démodé, obsolète, périmé.*

**ACTUELLEMENT** [aktuelmā] adv. — XIV<sup>e</sup>; de *actuel* ■ **1 PHILOS.** En acte, effectivement. ■ **2** cour. Dans les circonstances actuelles, à l'heure actuelle. *Il est actuellement malade. Actuellement, nous ne pouvons pas vous répondre.* ► **aujourd'hui, présentement** (cf. **1** présent). ■ CONTR. *Virtuellement. Anciennement, autrefois.*

**ACUITÉ** [akuite] n. f. — avant 1320; «saveur aigre» 1256; bas latin *acuitas*, du latin *acutus* «aigu» ■ **1** Caractère aigu, intense. ► **intensité.** *L'acuité de la douleur. L'acuité du froid. L'acuité d'un son.* — FIG. *L'acuité de la crise économique.* ► **gravité.** ■ **2** Degré de sensibilité (d'un sens); finesse de sensibilité discriminative. *Mesure de l'acuité visuelle, auditive* (► *audiométrie*), d'après des échelles d'acuité. ■ **3** (1832) Finesse et pénétration intellectuelle. ► **perspicacité.** *Une grande acuité d'esprit. Observations d'une rare acuité.*

**ACUL** [aky] n. m. — 1819; «fond d'un terrier, endroit où on accule le gibier» XVII<sup>e</sup>; de *acculer* ■ Fond d'un parc à huîtres, du côté de la mer. ■ BOM. *Accus.*

**ACULÉATES** [akyleat] n. m. pl. — 1928; latin *aculeatus* ■ ZOOL. Sous-ordre d'hyménoptères à aiguillon. — Au sing. *Un aculéate.*

**ACUMINÉ, ÉE** [akymine] adj. — 1808; latin *acuminatus* ■ BOT. Dont l'extrémité se termine en pointe fine et allongée. *Les feuilles de l'orme champêtre sont acuminées.*

**ACUPUNCTEUR, TRICE** ou **ACUPONCTEUR, TRICE** [aky pōktyer, tris] n. — 1829; de *acupuncture* ■ Médecin spécialisé dans l'acupuncture.

**ACUPUNCTURE** ou **ACUPONCTURE** [akypōktyr] n. f. — 1765, après 1000; latin des médecins *acupunctura*, de *acus* «aiguille» et *punctura* «piqûre» ■ Thérapeutique consistant dans l'introduction d'aiguilles très fines en des points précis des tissus ou des organes où elles demeurent pendant un temps variable. *L'acupuncture chinoise.* ► aussi *auriculothérapie.*

**ACUTANGLE** [akytāg] adj. — 1721; *angulus acutus* 1671; du radical du latin *angulus* «aigu» et de *angle* ■ MATH. *Triangle acutangle*, dont les trois angles sont aigus.

**ACYCLIQUE** [asiklik] adj. — v. 1920; de *a-* et *cyclique* ■ **1** GÉOL. *Relief acyclique* (ou *modélé*), qui ne s'explique pas par un cycle d'érosion. ■ **2** CHIM. ORGAN. À chaîne\* ouverte. ■ **3** MATH. Se dit d'une structure algébrique qui ne possède pas de cycle. ■ CONTR. *Cyclique, périodique, récurrent.*

**ADA** [ada] n. m. — 1979; de *Ada de Lovelace*, fille de Byron ■ INFORM. Langage évolué très général permettant le traitement de données, le contrôle de systèmes en temps réel, ainsi que la gestion de tâches parallèles.

**1 ADAGE** [adaʒ] n. m. — 1529; latin *adagium* ■ **Maxime** pratique ou juridique, ancienne et populaire. *Comme dit l'adage.*

**2 ADAGE** [adaʒ] n. m. — XIX<sup>e</sup>; de *adagio* ■ CHORÉGR. Suite de mouvements exécutés sur un rythme lent, souvent avec l'appui d'un partenaire. *Un cours d'adage.*

**ADAGIO** [ada(d)ʒjo] adv. et n. m. — 1726; mot italien «à son aise, doucement» ■ MUS. ■ **1** adv. Indication de mouvement lent. ■ **2** n. m. *Un adagio*: morceau ou pièce musicale à exécuter dans ce tempo. *L'Adagio d'Albinoni. Des adagios.*

**ADAMANTIN, INE** [adamātē, in] adj. — 1509; latin *adamantinus*, du grec *adamantinos* «dur comme l'acier, le diamant (*adamas, adamantos*)» ■ LITTÉR. Qui a la dureté, l'éclat du diamant. ♦ (1866) Constituant l'émail des dents. *Les cellules adamantines.*

**ADAMIQUE** [adamik] adj. — 1654; de *Adam* ■ D'Adam, propre à Adam. *Innocence adamique.*

**ADAMISME** [adamism] n. m. — 1866; de *Adam* ■ HIST. RELIG. Hérésie des *adamites* ou *adamites*, hérétiques nudistes du II<sup>e</sup> s., adversaires du mariage (mouvement repris en Bohême au XV<sup>e</sup> s.).

**ADAPTABILITÉ** [adaptabilité] n. f. — 1932; de *adaptable* ■ État de ce qui est adaptable. *Adaptabilité d'une espèce au milieu. Adaptabilité d'un matériau à des usages variés.* — PSYCHOL. Capacité de s'adapter. *Test d'adaptabilité.*

**ADAPTABLE** [adaptabl] adj. — 1775; de *adapter* ■ Qui peut s'adapter, qu'on peut adapter. ► **flexible, modulable, souple.** «Le chalet polyvalent.» *la demeure souple, extensible, adaptable à toutes les familles / Sous tous les climats!* ► **CÉLINE.**

**ADAPTEUR, TRICE** [adaptatœr, tris] n. — 1885; de *adapt(ation)* ■ **1** Auteur d'une adaptation (au théâtre, au cinéma). ■ **2** n. m. (1948) Dispositif ou pièce mécanique, électrique, permettant d'adapter un appareil ou un mécanisme à un autre usage que celui qui était prévu initialement. ♦ **ELECTRON.** Dispositif réalisant une adaptation. *Adaptateur d'impédance.*

**ADAPTATIF, IVE** [adaptatif, iv] adj. — 1898; de *adaptation* ■ DIDACT. Qui produit ou facilite une adaptation. *Réponse adaptative au froid.* BIOCHIM. *VIEILLE Enzyme adaptative.* ► **inductible.**

**ADAPTATION** [adaptasj] n. f. — 1501; latin médiéval *adaptatio* → *adapter* ■ **1** Action d'adapter ou de s'adapter; modification qui en résulte. *Adaptation d'un enseignement à l'âge des élèves.* «la plus légère idée nouvelle nécessite de lui [l'être faible] un effort d'adaptation» GIDE. ■ **2** (1866; anglais *adaptation*) BIOL. ÉCOL. Résultat des modifications morphologiques et physiologiques génétiquement fixées, permettant la survie d'une espèce dans un habitat modifié. ► **accommodat.** *Le mimétisme\* est une forme de l'adaptation.* «Le problème de la transformation des espèces se confond pour Lamarck avec celui de l'adaptation» J. ROSTAND. «En fait, l'adaptation n'est pas une composante nécessaire de l'évolution» F. JACOB. ♦ PSYCHOL. *Faculté d'adaptation*: aptitude d'un individu à modifier sa structure ou son comportement pour répondre harmonieusement à des situations nouvelles. ■ **3** Accoutumance de l'œil aux conditions d'éclairage. *Adaptation à la lumière, à l'obscurité.* ■ **4** (1885) Traduction très libre d'une pièce de théâtre, comportant des modifications nombreuses qui la mettent au goût du jour. *Les adaptations de Shakespeare par Ducis.* ♦ Transposition à la scène ou à l'écran d'une œuvre d'un genre littéraire différent (surtout romanesque). «*Les Possédés*», roman de Dostoïevski, adaptation de Camus. *Une adaptation cinématographique.* ♦ MUS. Arrangement ou transcription. *Adaptation pour orgue d'une sonate pour cordes.* ■ CONTR. *Inadaptation. Immutabilité.*

1 Instrument d'écheveau dont un écheveau de t. touret. — Dévier à tambour pour dévoiler de jardi-able (> cabestan), anivelle.

latin impérial deviare, détourné de sa dévier le navire. pas être droit.

DÉVIER DE (qqch.) : n. chemin. ■ 4 FIG. « Je m'achève » pour que « je sois » MADÉLIN. La Dévier la circula- prisme qui dévie CONTR. Redresser, re-

5] n. — v. 1119; latin qui prétend décou- des moyens qui elle ou ordinaire. (de bonne aventure), sibylle, sorcier, va- devin. — LOC. FAM. Je riner, prévoir cela.

■ Qui peut être

culinaire devinare, clas- un devin. > prédire, re par conjecture, voir, flairer, imaginer, un secret. Devinez venir\* (l. A) qqch. le voir. « Je m'épiais en re cette occupation- u dans un écrit, une entre les lignes ». Devine lequel, pour- imaginez la suite. Tu Deviner qqch : percer ne devina... c'était un LABICHE. ■ 3 Trouver (vinette). (Édipe devine ne devine pas (cf. l. à reconnaître grâce discernable par la vue).

■ Question dont de, énigme, logographe. PLUR. Jeu où l'on pose

et virer. ■ MAR. Tourner précédent). Dévirer le

— 1829; desvirgenar XIII; faire perdre sa virginité ucceler.

808; « châtrer » 1585; de au comportement de n. f. DÉVIRILISATION, 1340

de 1 deviser ■ État détaillé tion des prix. Le devir- chirurgien-dentiste. Devir- raux, la nature des ma- is estimatif, conten- blir un devis. Envoyez

**DÉVISAGER** [devizaz] v. tr. (3) — 1803; « défigurer » 1539; de visage ■ Regarder (qqn) avec attention, avec insistance. > fixer. Dévisager qqn d'une manière impertinente, indiscreète. « Comme les jeunes filles passaient le long de la grande cour ovale. [...] chacun de nous les dévisagea à son aise » LARBAUD.

**DÉVISE** [davi] n. f. — XV<sup>e</sup> « signe distinctif »; XI<sup>e</sup> « division »; de 1 deviser ■ 1 Formule qui accompagne l'écu dans les armoiries. Devise inscrite dans un cartouche. > légende. — PAR EXT. Figure emblématique expliquée par une sentence, une légende. La devise de Louis XIV. ■ 2 (1668) Paroles exprimant une pensée, un sentiment, un mot d'ordre. « Liberté, Égalité, Fraternité », devise de la République française. • PAR EXT. Règle de vie, d'action. « Plutôt souffrir que mourir, C'est la devise des hommes » LA FONTAINE.

■ (1842) FIN. (AU PLUR.) Moyens de paiement libellés dans une monnaie étrangère. > eurodevise, xénodévis. Acheter, céder des devises sur le marché des changes. Les avoirs en devises de la Banque de France. > réserves (de change). — COUR. Monnaie d'un pays considérée par rapport aux monnaies d'autres pays. Devise forte. Le dollar est une devise-clé. Inconvertibilité d'une devise. Prix des devises étrangères. > change, parité. Cours officiel des devises. Spéculer sur une, des devises. • Devise-naire : en régime de contrôle des changes, devise cotée sur un marché financier propre aux opérations sur titres étrangers.

**DÉVISER** [døviz] v. intr. (1) — 1155 « raconter »; 1119 « diviser »; des latin devisare, altération de divisare, de dividere « diviser » ■ LITTÉR. S'entretenir familièrement. > converser, 1 parler\*. Deviser quelqu'un. Deviser de qqch. « Tout en devisant des uns et des autres, ils soupèrent copieusement » QUENEAU.

**DÉVISER** [døviz] v. tr. (1) — 1999; de devis ■ Établir le devis de. — Prestations devisées.

**DÉVISSABLE** [devissabl] adj. — XX<sup>e</sup>; de dévisser ■ Qu'on peut dévisser.

**DÉVISSAGE** [devissaz] n. m. — 1870; de dévisser ■ 1 Action de dévisser. Outil qui facilite le dévissage des couvercles. ■ 2 ALPIN. Le fait de dévisser, de tomber.

**DÉVISSÉ** [devise] n. m. — 1899; p. p. subst. de dévisser ■ SPORT MOUTONNET exécuté avec un poids amené à l'épaule et élevé à la verticale, en inclinant le corps du côté opposé au poids. « Il lui donna quelques leçons d'arrache, de développé et de déviissé » IKOR.

**DÉVISSER** [devise] v. (1) — 1768; de dé- et visser ■ 1 v. tr. ■ 1 Défaire (ce qui est vissé). Dévisser le bouchon d'un tube, le couvercle d'un bocal, PAR EXT. un tube, un bocal. « Dévisser son billard ». ■ 2 LOC. FIG. ET FAM. Se dévisser la tête, se dévisser : tourner la tête, le cou en forçant pour regarder vers l'arrière.

■ v. intr. ■ 1 Lâcher prise et tomber (alpinisme). > dérocher. ■ 2 Chuter brutalement. « Les actions des équipements en communications dévissent les uns après les autres sur les marchés boursières » (Le Monde, 2001). ■ 2 FAM. S'en aller, partir. « Je ne suis pas déviissé de toute l'après-midi. > décoller.

■ Visser, revisser; fermer.

**DE VISU** [devizy] loc. adv. — 1721 loc. jurid.; mots latins ■ Après l'avoir vu, pour l'avoir vu. Se rendre compte, vérifier de visu.

**DÉVITALISATION** [devitalizazj] n. f. — 1922; de dévitaliser ■ Action de dévitaliser. Dévitalisation d'une dent à couronner. La dévitalisation entraîne l'insensibilisation.

**DÉVITALISER** [devitalize] v. tr. (1) — 1922; de dé- et vital ■ Retirer le calcaire dentaire, partie vivante (de une dent). > dépulper.

**DÉVITAMINÉ, ÉE** [devitamine] adj. — 1948; de dévitaminer « faire perdre les vitamines », de dé- et vitamine ■ DIDACT. Dont on a enlevé les vitamines. Substance dévitaminée. — Qui a perdu ses vitamines. Légumes dévitaminés par la cuisson. ■ CONTR. Vitaminé.

**DÉVITRIFICATION** [devitrifikazj] n. f. — 1803; de dévitrifier ■ TECHN. Action de dévitrifier, son résultat. ■ CONTR. Vitrification.

**DÉVITRIER** [devitrije] v. tr. (7) — 1803; de dé- et vitrifier ■ TECHN. Action de dévitrifier (une substance, le verre) sa transparence par l'action prolongée de la chaleur. — p. p. adj. Verre dévitrifié. ■ CONTR. Vitrifier.

**DÉVOIEMENT** [devväm] n. m. — XII<sup>e</sup>; de dévoyer ■ 1 ARCHIT. Déviation, inclinaison (d'un tuyau de cheminée, de descente). ■ 2 COUR. Action de détourner (qqn) du droit chemin, (qqch.) de son but. > dérive, déviation, écart, égarement. Le dévoiement de la justice, des institutions.

**DÉVOILEMENT** [devvål] n. m. — 1606; de dévoiler ■ Action de dévoiler, de se dévoiler. — FIG. Le dévoilement d'intentions secrètes. > révélation.

**DÉVOILER** [devvål] v. tr. (1) — 1440 fig.; de dé- et voiler ■ 1 (1556) Enlever le voile de (qqn), ce qui cache (qqch.). > découvrir. Dévoiler une statue que l'on inaugure. — PRONOM. Musulmane qui se dévoile. — Femme dévoilée. ■ 2 FIG. Découvrir\* (ce qui était secret). > révéler. Dévoiler ses intentions. > 1 dire, expliquer (cf. Laisser voir\*). Le devin prétend dévoiler l'avenir (> prédire). Dévoiler un secret, un complot, un scandale. Dévoiler la fausseté, la perfidie de qqch. > démasquer (cf. Mettre à nu\*). — PRONOM. Se montrer, se manifester, devenir connu. > apparaître, paraître. Le mystère se dévoile peu à peu. ■ CONTR. 1 Cacher, couvrir, 1 voiler. Taire.

**1 DEVOIR** [d(ə)vwar] v. tr. (28; au p. p. dû, due, dus, dues) — milieu IX<sup>e</sup> s. puis début XII<sup>e</sup> s. au sens d'« être obligé de » (II, 1<sup>er</sup>); du latin debere → débet

■ **DEVOIR QQCH. À QQN** ■ 1 Avoir à payer (une somme d'argent), à fournir (qqch. en nature) à (qqn). Il me doit mille euros. Je ne sais plus combien il me doit. Devoir encore qqch. à qqch (cf. Être en reste\*, 1). Payer, régler ce que l'on doit. > se désendetter, rembourser; dette. Il « ne leur devait rien, ni pour les dragées, ni pour les cafés, ni pour le taxi » PEREG. Personne qui doit de l'argent (> 1 débiteur), à qui l'on doit (> créancier). L'argent qui m'est dû. > dû. — PAR MÉTON. Devoir deux mois (de loyer, etc.). — LOC. JE LUI (te, vous...) dois bien ça : il mérite bien ça en retour. FAM. Devoir une fière chandelle\* à qqch. ■ 2 (fin XII<sup>e</sup> s.) Être redevable (à qqch. ou à qqch.) de (ce qu'on possède). > tenir (de). Il lui doit sa situation. Il ne veut rien devoir à personne. Devoir son surnom à un trait de caractère. Devoir la vie à qqch. avoir été sauvé de la mort par lui. Les romantiques doivent beaucoup à J.-J. Rousseau. Ce plat doit son goût aux épices. Ne rien devoir au hasard. PASS. Être dû à : avoir pour cause. > résulter (de). Le succès de la pièce est dû aux acteurs. — (1784) DEVOIR À (qqn) DE (ET inf.). Je lui dois d'être en vie : c'est grâce à lui que je suis en vie. ■ 3 (milieu XII<sup>e</sup> s.) Être tenu à (qqch.) par la loi, les convenances, l'honneur, l'équité, la morale. Avec les honneurs qui lui sont dus. Vous lui devez des égards, le respect. Je vous dois une explication, des excuses.

■ **DEVOIR FAIRE QQCH.** ■ 1 (milieu IX<sup>e</sup> s.) Être dans l'obligation de (faire qqch.). > 1 avoir (à) (cf. Être tenu, obligé, contraint de; il faut). Il doit terminer ce travail ce soir. Il ne doit pas sortir pendant une semaine, il n'y est pas autorisé. Il a cru devoir refuser. Que devons-nous faire? Vous auriez dû me prévenir. Tu devrais y aller : ce serait bien que tu y ailles. Ce sont des choses qu'on doit savoir (cf. Être censé\*). Les choses ne doivent pas en rester là. • (Obligation morale). Tu as agi comme tu devais agir, et ELLIPT comme tu le devais, comme tu devais. « les causes pour lesquelles on doit militer » M. HOUELLEBECQ. • (Obligation atténuée). Je dois dire, avouer que je me suis trompé. ■ 2 Être conduit nécessairement à. Ce qui devait arriver arriva. Il a dû s'arrêter de fumer. — (Fut. du passé) Cela devait arriver : j'avais prédit ce qui arrive. Il devait mourir deux jours plus tard : il est mort deux jours après celui dont je parle (cf. Il allait\* mourir, il mourra). ■ 3 Avoir l'intention de. > 1 penser. Nous devions l'emmener avec nous, mais il est tombé malade. ■ 4 (fin XII<sup>e</sup> s.) (Marquant la vraisemblance, la probabilité, l'hypothèse). — (Dans le présent) On doit avoir froid dans un tel pays, je pense, je crois, je suppose qu'on y a froid (> probablement). Il doit être grand maintenant et aller à l'école. Ils ne doivent pas apprécier. (Au condit.) Je devrais arriver ce soir. — (Par politesse) Vous devez vous tromper : vous vous trompez, selon moi (cf. Il me semble\* que vous vous trompez). — (Dans le passé) Il ne devait pas être bien tard quand il est parti. Il a dû se tromper. Vous deviez normalement gagner. « une injuste prévention fait croire que celui qui a dû commettre le crime, l'a commis » SADB. — (Dans le futur) Il doit arriver dans cinq minutes, il va arriver. ■ 5 (À l'imp. du subj.) LITTÉR. Quand même, quand bien même. Dussé-je y consacrer ma fortune. Dussent mille dangers me menacer.

■ **SE DEVOIR** v. pron. ■ 1 (RÉFL) SE DEVOIR À : être obligé de se consacrer à. Il se doit à ses enfants. • SE DEVOIR DE (et inf.). Je me dois de le prévenir : c'est mon devoir de le prévenir. ■ 2 (PASS.

